

Maxéville, le 21 octobre 2013

**EXTENSION d'ATTESTATION de CONFORMITE SANITAIRE
pour des ACCESSOIRES**

Je soussigné, Marc Boualam, Eurofins Expertises Environnementales, certifie sur la base des informations techniques du fabricant que les pompes immergées ci-dessous référencées de la société CAPRARI possèdent des caractéristiques équivalentes à la pompe à ligne d'arbre P6G/3/24/20A + T3A/3/24 + LA3/24 + VFA3 titulaire de l'Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) **13 ACC NY 125**.

Pompes immergées 6" / Série E6P :

E6P35-6/*

E6P45-6/*

E6P55-6/*

(* : nombre d'étages, de 2 à 32)

Pompes immergées 8" / Série E8P :

E8P65-6/*

E8P95-6/*

E8P135-6/*

E8P65-8/*

E8P95-8/*

E8P135-8/*

(* : nombre d'étages, de 1 à 17)

En conséquence, ces accessoires sont couverts par l'ACS 13 ACC NY 125 valable jusqu'au 27 juin 2018.

Marc Boualam
Eurofins Expertises Environnementales



Eurofins Expertises Environnementales

SAS au capital de 71676 € RCS Nancy 751 056 102 TVA FR 35 751 056 102

Siège social : Rue Lucien Cuenot site Saint Jacques II BP 51005 54521 MAXEVILLE cedex – T 03 83 50 36 17 F 03 83 50 23 70